

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Janvier

L'ouverture de la session

Les conditions dans lesquelles s'ouvre la session ordinaire de 1895 sont de nature à motiver plus d'une réflexion.

Le budget qui devait être discuté avant le 31 décembre est à peine commencé et les questions que soulève son examen sont au nombre des plus importantes et des plus graves qui depuis longtemps aient été soumises aux délibérations du Parlement.

Il est on ne peut plus fâcheux qu'après que s'offrait une occasion peut-être unique de rentrer dans la régularité financière et dans la régularité politique, la Chambre des députés soit rentrée dans une voie que le pays avait avec raison condamnée.

En 1893, dès le mois de juillet, le budget de 1894, par suite de la fin de la législature s'était trouvé adopté. La Chambre nouvelle avait donc une tâche relativement facile et, si elle ne s'était pas, qu'on nous permette cette expression, perdue en route, il lui était facile d'arriver l'an dernier, c'est-à-dire en 1894, à voter et à renvoyer devant le Sénat, en temps et lieu, le budget de l'année qui commence. La situation que l'on a ainsi créée est d'autant plus regrettable que, suivant la remarque même du ministre des finances, on a aggravé un déficit déjà très fort en réduisant de deux, de trois, de quatre douzièmes peut-être, le supplément de recettes demandé au budget nouveau et dont la perception est actuellement impossible, d'abord parce que ce supplément n'a pas encore été voté — et il ne le sera pas facilement — ensuite parce que c'est d'après les chiffres adoptés en 1893 que seront perçues les recettes de 1895, jusqu'au jour où le budget de la présente année aura été voté.

Faut-il ajouter que l'établissement du futur budget, celui de 1896, deviendra par cela même d'autant plus tardif et difficile

et que jusqu'au terme de la législature actuelle, peut-être au-delà, nos budgets vont se ressentir de cette situation si fâcheuse.

Sur ces points on est d'un avis unanime, mais tous les regrets que l'on pourrait exprimer ne sauraient réussir à faire que ce qui est fait ne le soit pas.

Ce qu'il faut souhaiter à l'ouverture de la session nouvelle, c'est qu'on n'aggrave point un mal, d'ores et déjà si considérable, en continuant à suivre les précédents errements.

Il en serait ainsi si la Chambre, au lieu de poursuivre sans relâche la discussion du budget, continuait à multiplier ces incidents parlementaires sans cesse renaissants, ces interpellations si souvent ridicules et presque toujours stériles, ces scandales attristants qui semblent son pain quotidien.

Non, mille fois non, ce n'est pas pour cela que le pays avait nommé la nouvelle Chambre, et ce n'est pas ainsi non plus qu'il entend la République.

Ce qu'il demandait, ce qu'il demande encore, ce n'est pas tout ce bruit qui ne produit rien et qui énerve l'opinion ; c'était une étude sérieuse des réformes qu'il réclame, une satisfaction prochaine donnée à ses aspirations et à ses vœux les plus immédiats.

Que la Chambre y prenne garde, elle risque de lasser le pays.

En France, l'histoire est déjà longue des assemblées qui, par leurs fautes, leurs violences, ont discrédité le régime parlementaire et nous ont valu, à diverses reprises, cette dictature qui nous conduisit à l'invasion et au démembrement de la patrie !

Pour ne rappeler qu'un fait récent, l'histoire du boulangisme n'est-elle pas là pour nous instruire de la désaffection qui menace les députés oublieux de leur devoir et des termes mêmes de leur mandat ?

Si, au moment où le Sénat et la Chambre vont reprendre le cours de leurs séances, nous avons donc un vœu à exprimer, ce serait de voir le Parlement s'inspirer de ces vérités que l'on pourrait presque appeler

des banalités, tant elles sont évidentes, encore bien qu'à ce point méconnues et foulées aux pieds.

D'ores et déjà, de lourdes responsabilités pèsent sur la chambre des députés ; toutefois, comme dit le proverbe, mieux vaut tard que jamais ; et elle peut ne pas les aggraver.

Qu'elle se rappelle ses engagements, ses promesses, ses programmes électoraux ; qu'elle jette les yeux sur la situation du pays, avide de tranquillité, de travail et de progrès ; et peut-être réussira-t-elle à réparer quelques-unes de ses erreurs et de ses fautes, déjà lourdes.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les Ministres se sont réunis mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

Le gouvernement a décidé de s'opposer à la motion qui tendrait à l'élargissement de M. Gérant-Richard, député du treizième arrondissement de Paris.

Le projet de loi désignant les îles du Salut comme lieu de déportation dans une enceinte fortifiée sera déposé après la constitution du bureau de la Chambre.

Le Conseil a autorisé le Ministre de l'Intérieur à interdire sur le territoire français la circulation du journal le *Concrist* publié en Belgique.

Le Ministre de la guerre a fait signer un projet modifiant les articles 40 et 42 de la loi du 15 juillet 1889 pour permettre l'incorporation du contingent au 1^{er} octobre.

Le général Mercier a fait en outre signer un projet de loi portant classement d'ouvrages de défense en France et en Algérie.

Le Ministre des Finances a fait approuver par le Conseil les dispositions qu'il compte proposer à la Commission du budget pour faire face à la diminution de ressources qu'entraîne le vote de deux douzièmes provisoires et pour permettre de ne pas augmenter les droits de mutation sur les libéralités faites dans un but de bienfaisance.

vous, il est inutile de leur donner le spectacle que vous allez voir.

— Merci, monsieur, dit Desprès, mais vous m'êtes inconnu, et...

— Moi, j'accepte, dit Céline, en tendant la main au jeune homme et je réponds de vous.

Henri lui adressa un regard chargé de remerciements et dix minutes après nos trois personnages se cachaient par l'ascenseur.

Ils avaient oublié Bock.

CHOSSES ET AUTRES

M. Desprès n'eut pas à descendre. Déjà le commissaire de police, de service à l'exposition était arrivé.

Il fut de suite interrogé.

— Voici ce qui est arrivé, raconta M. Desprès, mon futur gendre dis-je, m'avait fait signe de le suivre, voulant me parler.

Nous étions assis à une table de la brasserie alsacienne, nous nous levâmes, laissant seules ma fille et la sœur du jeune homme.

Hector m'emmena pour me communiquer qu'il avait l'intention d'acheter un bijou à l'exposition, afin de faire une surprise à sa fiancée. Il voulait mon avis et tout en causant nous atteignîmes l'angle ici à droite.

Je regardais machinalement le ballon captif du Trocadéro, lorsque soudain je fus repoussé par Hector qui étendait les bras. Surpris, je me retournai. L'infortuné avait le haut du corps déjà par-dessus la balustrade ; je voulus le retenir, mais je ne pus le saisir qu'imparfaitement ; il me glissa des mains comme s'il avait été précipité dans le

Certaines réductions de dépenses peuvent être faites à raison des douzièmes et la Caisse des dépôts peut verser au Trésor trois millions de bénéfices exceptionnels résultant de la révision des intérêts dus sur les consignations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans sa séance du 8 janvier, la Chambre des députés, a élu M. Brisson, président, par 272 voix sur 310 votants.

Sont élus vice-présidents :

MM. de Mahy..... 333 voix.
Etienne..... 216
Clausel de Coussergues..... 214
Lockroy..... 199

Sont élus secrétaires au premier tour :

MM. Chaudey, 296 voix ; Farjon, 280 ; André Lebon, 276 ; Dulau, 272 ; Plichon, 236 ; Doumergue, 225 ; Pierre Richard, 212.

M. Alfred Laroze vient en tête de liste avec 173 voix pour le dernier siège de secrétaire au ballottage.

MM. Guillemet, Bizarelli et Royer sont réélus questeurs.

Le « XIX^e Siècle »

Le tribunal de commerce de la Seine vient de prononcer la mise en faillite du *XIX^e Siècle*, et il a désigné M. Bernard comme syndic.

Un musée social

Un musée social qui sera des plus intéressants va être ouvert à Paris, 5, rue Las-Cases, dès le 15 janvier. Il sera formé, en grande partie, des curieuses collections de tableaux statistiques, des institutions de prévoyance et d'assistance, des associations coopératives, etc., qui figuraient à l'Exposition de 1889, dans la section d'économie sociale.

La Légion d'honneur

On a remarqué que les nominations dans la Légion d'honneur faites par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, ne contenaient le nom d'aucun artiste.

M. Leygues a voulu, à l'occasion du 1^{er} janvier, honorer la Haute littérature, récompenser les services administratifs ou littéraires rendus aux beaux-arts. Il a décidé de comprendre les décorations d'artistes dans la promotion qui sera faite en faveur des exposants d'Anvers.

AUX COLONIES

Au Conseil des Ministres qui a eu lieu mardi matin, M. Delcassé, ministre des Colonies, a

vide par une force supérieure.

Je ne pus retenir une exclamation qui fit pousser un cri de terreur par tous ceux qui se trouvaient là.

— C'est tout ce que vous avez vu ? demanda le commissaire.

— Absolument tout.

— Quelle est votre opinion dans cette affaire ?

— Je n'en ai pas, monsieur, car je suis à peine remis de la commotion que j'ai ressentie et je vous avoue que je ne comprends rien à ce qui est arrivé.

— Croyez-vous à un suicide ?

— Non, monsieur : Hector Lesbroussard était un excellent ouvrier, il avait de petites économies et je vous le répète, il allait devenir l'époux de ma fille dont il était profondément épris, rien ne pouvait donc le pousser à un acte de désespoir.

— C'est étrange. Il a dû évidemment être jeté dans l'espace, par une main criminelle ou s'être jeté lui-même, il n'y a pas d'autres solutions possibles. Avez-vous vu quelqu'un près de vous ?

— Oh ! il y avait la foule et à vous dire vrai, je n'ai rien remarqué, ma vue était en face.

— Où sont les demoiselles qui vous accompagnaient ?

— Ma fille s'est évanouie et un ami les a emmenées.

— Oui, je comprends. Demain matin vous les ferez venir à mon bureau.

— Oui monsieur.

Le commissaire voulut interroger la foule, mais déjà le public s'était renoué ; quelques-uns des témoins de l'accident ou du crime étaient encore là cependant.

Les uns ne voulurent pas se mêler à cette affaire,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 7

LE CHIEN

DE LA TOUR BIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

IV

CATASTROPHE

L'homme à la blouse filait le long de la galerie cherchant à gagner la descente, le chien le happa au passage, mordant la blouse.

Il sembla alors à Henri qu'il entendait un jargon énergique, puis un cri sourd.

Le chien revenait lourdement et son museau saignait.

Il voulut le caresser, mais le chien suivait son chemin et allait se coucher frémissant et geignant sous les tables de la brasserie alsacienne.

Epaminondas le vit et s'écria :

— Mon pauvre Bock, voilà ce que c'est que d'aller dans la foule, tu as reçu un coup de pied.

Le chien hula doucement et s'affaissa.

Revenons aux jeunes filles.

Céline et Juliette arrivaient cependant vers le coin où tout le monde s'amassait.

Henri les avait rejointes et il questionna.

— Monsieur, lui fut-il répondu, c'est un jeune homme qui s'est jeté de la galerie ; il est tombé sur la masse de pierres qui forme la base du pilier de la tour.

— Il s'est tué !

— Oh ! sur le coup, pensez donc ! à une pareille hauteur. Heureusement qu'il n'est pas tombé au milieu, il aurait pu tuer plusieurs personnes.

— Connait-on le jeune homme ?

— Ma foi non. Il était avec un monsieur déjà âgé, tenez celui qui est là, tout pâle...

— Ah ! mon Dieu ! fit Juliette, c'est mon père...

Il est arrivé quelque chose à M. Hector...

— Mon frère ! murmura Céline, lui aussi... ce serait trop.

Les deux jeunes filles tremblantes n'osaient plus avancer.

Henri parvint avec difficulté jusqu'à M. Desprès. Le pauvre homme suffoqué pouvait à peine parler. Sa fille se jeta dans ses bras.

— Père, dit-elle, qu'est-il devenu ?

M. Desprès ne répondit pas.

Juliette comprit que le jeune homme tombé de la Tour était son fiancé, elle s'évanouit.

Céline fut obligée de s'appuyer sur le bras d'Henri L'aborde pour ne pas tomber.

Et son regard sembla chercher dans la foule celui qui sans se lasser accumulait les deuils dans sa famille.

L'évanouissement de Juliette fit revenir M. Desprès à lui. Il la prit dans ses bras et la porta à la brasserie Alsacienne où elle ne tarda pas à reprendre ses sens.

Alors Henri s'offrit de suite.

— Monsieur, dit-il, disposez de moi comme d'un ami véritable. Vous ferez bien d'aller faire relever le corps du jeune homme et répondre au commissaire qui va vous interroger ; moi, si vous le permettez, je vais reconduire ces demoiselles chez

donné connaissance de trois dépêches reçues du Dahomey, du Soudan et du Tonkin.

Dahomey

Dans son rapport au Ministre, M. Ballot, gouverneur du Dahomey, fait connaître que les travaux de creusement de l'ancien chenal de Kotonou sont terminés et que dès maintenant les pirogues d'un fort tonnage peuvent aller facilement de Porto-Novo à Godomey.

Ce travail considérable (le chenal à dix kilomètres de long) a été fait par les indigènes, sans aucun frais pour la colonie.

Le gouverneur va profiter de la bonne volonté des chefs des villages pour mettre le nouveau chenal en communication avec la lagune de Godomey-plage.

De cette façon, le mouvement de la navigation commerciale pourra se faire sans interruption de Porto-Povo aux Popos et les frais de transport qu'il était impossible d'éviter jusqu'ici seront en grande partie supprimés.

Soudan

Dans sa dépêche adressée au Ministre, le lieutenant-colonel Monteil raconte ce qui s'est passé depuis son départ de Grand-Lahou :

Le 31 décembre, la colonne organisée pour protéger Kong contre Samory et concentrée entre le Bandama et le poste de Toumodi, situé à deux cents kilomètres environ de Grand-Lahou. En sortant de la forêt, un peu au nord de Singonobo, la colonne trouva le Baoulé soulevé par les bandes de Samory et eut à se défendre contre les attaques de gens embusqués qui faisaient une guerre de partisans.

Il y a eu plusieurs engagements partiels dans lesquels six tirailleurs haoussa ont été tués et vingt-huit blessés, avec deux sous-officiers européens. L'ennemi, toujours repoussé, a éprouvé de grandes pertes. Le colonel Monteil va faire occuper Satama, sur la frontière du Djimini, à soixante kilomètres au sud de Kong et à environ cent kilomètres à l'est de Bandama. Le gros des bandes de Samory est répandu dans le Djimini, mais Kong n'aurait pas encore été attaqué.

Il est probable que l'arrivée de la colonne va obliger Samory à se retirer sur la rive droite du Bandama. D'après certains bruits Samory enverrait un de ses fils pour traiter.

Tonkin

Enfin, voici la dépêche envoyée d'Hanoi par le gouverneur général faisant l'intérim en attendant l'arrivée, dans la colonie, de M. Rousseau, appelé à succéder à M. de Lanessan :

« Le 30 décembre, des pirates ont attaqué l'escorte d'un convoi allant de Bac-Kem à Cho-Ra.

Les pirates ont été repoussés et le convoi sauvé. Un sergent et deux tirailleurs tonkinois ont été tués. »

Bac-Kem est situé sur le Song-Gam et possède une garnison de 100 tirailleurs. Cho-Ra est situé sur le Song-Nong et sa garnison renferme 60 soldats européens et 70 tirailleurs annamites.

Les deux postes sont compris dans le 3^e territoire militaire et distants d'environ 50 kilomètres.

EN ITALIE

Le départ de M. Ressiman pour Rome a donné lieu à diverses interprétations. A l'ambassade d'Italie, on a déclaré à l'un de nos confrères que rien, jusqu'à présent, ne permet de croire à

l'exactitude de certains bruits qui feraient supposer un rappel. Si M. Ressiman part en effet pour Rome, ne n'est point sans esprit de retour ; il a été mandé subitement par M. Crispi, pour des raisons inconnues, mais non point sans doute pour recevoir la nouvelle qu'il partage le sort de MM. Marochetti et Tornielli, ses collègues de St-Petersbourg et de Londres, disgraciés récemment. Cet avis est partagé par la *Gaslette piemontaise* qui ne croit pas à un dessein fermement arrêté dans l'esprit du ministre ; elle laisse entendre seulement que M. Crispi aurait été ému des articles de la *Tribuna*, accusant M. Ressiman de n'être pas étranger à une campagne très vive menée contre le cabinet italien par un journal du soir et qu'il l'aurait prié de venir lui présenter des explications à ce sujet. On ne doit pas ajouter une grande importance non plus, à l'opinion du *Morning Post*, qui croit savoir que M. Ressiman quitterait Paris en suite de vaines protestations qu'il aurait faites au gouvernement français, contre l'attitude hostile à l'Italie de certains journaux officieux, et un article d'un de nos confrères, qui suppose que l'ambassadeur succomberait au mécontentement du baron Blanc, qui ne lui aurait pas pardonné d'avoir été son successeur à Constantinople.

Quel que soit le plus ou moins d'in vraisemblance de toutes ses hypothèses, il faut souhaiter que le voyage de M. Ressiman à Rome ne soit pas le prélude de son rappel, car, dans des circonstances difficiles et en particulier lors des incidents d'Aiguemortes, son attitude a été celle que l'on pouvait désirer dans l'intérêt du maintien des bonnes relations de la France et de l'Italie.

La présence de M. Ressiman à Paris était un gage sérieux de paix entre les deux pays.

Le *Popolo Romano* dit tenir de bonne source que M. Giolitti a conservé certains documents, qu'il serait résolu à publier, si les circonstances de la lutte engagée contre M. Crispi l'y obligeaient.

Les Chemins de Fer armés

L'Italie continue ses précautions stratégiques dans des régions voisines de notre territoire. C'est ainsi que les agents des chemins de fer, dans l'île de Sardaigne, viennent de recevoir le fusil Wetterli.

On sait que la Maddalena, ce grand port militaire jeté comme une menace en face de la Corse, est la principale place forte de la Sardaigne ; le réseau des voies ferrées sardes aboutit près de là. Cette militarisation des employés des chemins de fer n'est que le complément des mesures qui font du nord de l'île un vaste camp retranché.

L'armée allemande et la préparation à la guerre

Le *Militär Wochenblatt*, organe du ministre de la guerre Wochensard, publie un article dont l'intention belliqueuse a produit une certaine sensation.

Ce journal, après avoir résumé les événements et les réformes introduites dans l'armée pendant le cours de l'année écoulée, ajoute :

« Une vive activité règne dans l'armée allemande. Plus la paix se prolonge avec ardeur, plus les chefs doivent faire des efforts pour ranimer les sentiments guerriers des soldats et avoir

toujours sous les yeux, durant la paix, de véritables cadres de guerre, afin qu'officiers et soldats évitent une surprise en cas de péril. »

L'article déplore que seuls les officiers d'état-major et un petit nombre de capitaines connaissent véritablement la guerre et ce qu'elle est ; mais il assure, à la satisfaction générale, que tous les nouveaux règlements d'instruction ont été conçus en ce sens belliqueux, écrits par des hommes au courant des choses de la guerre et qui ont conservé une bonne mémoire de leur expérience guerrière.

Cet article conclut :

« Nous espérons que cet esprit belliqueux influera sur les chefs et sur les troupes. L'armée allemande a désormais adopté toutes les inventions techniques : la nouvelle année trouvera l'armée allemande attentive à un travail physique et intellectuel et préparée à tous les événements. »

Une grave affaire de fournitures militaires à Tulle

Un journal de Tulle publie l'information suivante :

« Une grave affaire, dans laquelle sont impliqués plusieurs soldats et des fournisseurs, vient d'être découverte à la caserne des Récollets, à Tulle.

Sept militaires du 80^e de ligne, dont plusieurs gradés, détournent de l'ordinaire les fournitures de graisse et de légumes livrées par l'adjudicataire, pour les revendre à bas prix à celui qui les avait déjà données.

Un ou plusieurs fournisseurs sont compromis dans cette importante affaire qui aura probablement un certain retentissement.

Déjà plusieurs inculpés ont fait des aveux à peu près complets ; mais on ne connaît pas encore les détails, l'instruction étant à peine commencée. Des soldats libérés depuis peu seraient assez compromis, et il se pourrait même que les fraudes remontassent très loin. Dans ce cas, des anciens soldats seraient arrêtés.

Ce sont là seulement des présomptions, et rien ne peut être affirmé tant que l'instruction que fait actuellement M. Schet-Thibaut ne sera pas close.

Mardi matin, les soldats inculpés ont été conduits à la prison de Tulle en attendant que leurs complices, s'il y en a d'autres, aillent les rejoindre.

Le traître Dreyfus

Le traître est condamné. La conscience publique a reçu la satisfaction que la loi permettait au gouvernement de lui donner. Mais nous l'avons dit déjà et nous le répétons, la curiosité publique n'est qu'à moitié satisfaite.

Trop de points sont obscurs dans ce procès désormais historique. On sent, on devine que dans l'ombre qui recouvre les détails de la trahison s'agitent d'autres coupables... Dreyfus n'a pas traité directement avec le roi de Prusse.

Dans quels milieux d'apparence honnête, pour qu'un officier français pût y fréquenter, la trahison s'est-elle ébauchée, accomplie, parfaite ? Quels comparses, dont le commerce ne devait pas éveiller les soupçons, ont maigri cette chose honteuse, l'achat d'un traître ?

Il faut espérer que si aujourd'hui la réponse à ces questions est bien difficile encore, il n'en sera point toujours ainsi.

Une enquête très active se poursuit en effet

Céline pâlit.

— Fusil le connais-tu donc ? fit-elle.

— C'est probable, les chiens ont de la mémoire et beaucoup d'instinct.

— Mon Dieu! reprit la jeune fille, si c'était l'assassin de mon père...

— Votre père a été assassiné ?

— Oui, par un braconnier ; le chien était avec son maître qu'il ne quittait jamais, il a dû être témoin du crime, et j'en suis certaine, partout où il trouvera le coupable, il le dénoncera à sa manière.

— Mademoiselle, dit Henri, vous allez demain chez le commissaire, permettez-moi de m'y rendre de mon côté, je dirai ce que j'ai vu. Seulement, je me demande pourquoi cet homme aurait commis un second crime dont je ne vois pas l'intérêt.

— Je l'ignore, monsieur, la vengeance peut être, mais depuis un an je perds ainsi mon père et mes deux frères.

— C'est épouvantable.

M. Desprès ne s'occupait que de Juliette, aussi Céline et Henri étaient-ils revenus dans la pièce d'entrée.

Ils ne pouvaient se décider à se quitter, quelque chose les clouait à leur place.

Enfin le jeune homme dit :

— A demain, mademoiselle.

— A demain, monsieur.

Leurs yeux se rencontrèrent.

Henri prit la main de Céline et la pressa doucement.

En ce moment la porte s'ouvrit et un homme parut.

Du premier coup d'œil, Henri Laborde reconnut

dans le but de reconstituer en tous ses détails l'histoire de la trahison de Dreyfus.

On paraît croire que dès ses débuts dans la carrière d'officier le misérable commençait à nouer des intelligences avec l'ennemi de sa patrie.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

LE CHAUFFOIR PUBLIC

Dans la cause démocratique et humanitaire que nous défendons, nous voyons avec plaisir que le Réveil nous prête son concours.

Nous lisons dans son dernier numéro :

A la suite des critiques on ne peut plus fondées de notre confrère le *Journal du Lot*, nous apprenons que la municipalité se préoccupe de rouvrir le chauffoir public dans un immeuble communal.

Plusieurs personnes nous ont demandé qu'il fut installé dans la grande salle de la *Bourse du Travail*, ce qui ne nuirait en rien aux assemblées des corporations, qui, du reste, ne s'y réunissent généralement que le soir et en très petit nombre.

Nous pouvons ajouter à ces détails, que satisfaction complète vient de nous être donnée par M. le Maire.

Il vient de nous envoyer fort gracieusement l'agent-voyer communal, pour nous dire qu'il mettait à notre disposition, pour le chauffoir des vieillards et des ouvriers sans travail, la salle des anciens Frères, qui fait le coin de la rue du Lycée et de la rue J.-F. Caviole.

On a du, aujourd'hui même, à 2 heures, y monter le calorifère.

Nous pouvons donc assurer, et nous en sommes tout heureux, que si, au milieu des nombreuses préoccupations qui sont le lot d'un maire soucieux d'accomplir vaillamment sa lourde charge, le chauffoir avait été un instant oublié, M. Costes n'en eût pas moins rester le très ferme soutien de cette œuvre humanitaire. Nous l'en félicitons.

Quand le temps et les passions aveugles auront passé sur sa gestion, deux choses survivront sûrement et lui assureront l'estime de ses concitoyens :

Les 100,000 fr. obtenus par lui seul pour améliorer l'Hospice de Cahors ;

Son concours dévoué à l'œuvre du Chauffoir des pauvres.

Le Chauffoir municipal sera rouvert demain matin à 8 heures.

L'Association des gambettistes

L'Association des gambettistes, à laquelle s'étaient joints de nombreux délégués de province, s'est rendue dimanche matin, à onze heures, aux Jardies.

Des couronnes ont été déposées dans la maison où mourut Léon Gambetta.

Dans l'assistance, on remarquait la présence de MM. Cazot, sénateur ; J. Reinach, Delpeuch, Isambert, Thomson, Boissy-d'Anglas, Trélat, députés ; Edouard Siebecker ; Carat ; Labussière, ancien député ; Vert, maire de Belleville ; Lalance, ancien député de Mulhouse ; Gérard, an-

le jeune homme de la rue Bochart-de-Sarron, celui qui lui avait si insolemment répondu.

Il se redressa comme s'il eût été piqué par un serpent.

Le jeune homme, lui, regardait Céline et semblait dire :

— Quel est ce monsieur ?

— La jeune fille comprit ce regard et d'une voix ferme elle dit :

— Monsieur m'a sauvé la vie il y a quelques jours et aujourd'hui, il m'a rendu un nouveau service.

Et à Henri :

— M. Cyprien Delaruelle, mon fiancé.

Les deux hommes se saluèrent, mais ils échangèrent deux regards de défi et de haine. Henri Laborde sortit sans ajouter un seul mot.

Et lors qu'il fut dehors :

— Oh ! cet homme, cet homme, murmura-t-il, je le sens là, il aura ma vie où j'aurai la sienne !

Le lendemain matin, nos personnages étaient réunis chez le commissaire de police de l'exposition, à sept heures précises.

M. Desprès et Juliette, pâle et toujours prête à pleurer. Céline plus forte, mais bien triste.

Elle était cette fois accompagnée de celui qu'elle avait désigné comme son fiancé, Cyprien Delaruelle.

Comme ils attendaient que M. le commissaire les fit appeler dans son cabinet, Henri Laborde arriva.

Du premier coup d'œil, il vit Cyprien près de Céline et il reçut de cette vision un choc que le lecteur comprendra.

(A suivre)

les autres dirent qu'ils avaient entendu le cri, mais qu'ils n'avaient rien vu.

Un seul déclara qu'il était tout près de la victime et qu'il avait été repoussé comme M. Desprès. Il ajouta qu'il avait remarqué derrière le jeune homme un homme âgé, vêtu d'une blouse bleue et que lors de l'accident, s'étant retourné, il ne l'avait plus vu.

Quel était cet homme ? il ne le connaissait pas. Il ne put dire davantage s'il avait poussé Hector.

Le commissaire ne pouvant obtenir plus de renseignements, redescendit suivi de Desprès.

On avait relevé le corps d'Hector et on avait recouvert son cadavre pour qu'il échappât aux regards de tous.

Desprès le reconnut. Un médecin constata le décès et il fut conduit à la morgue aux fins d'autopsie.

Ceci est assez curieux.

Un homme se noie, il faut qu'un homme de l'art décrète que cet homme est mort noyé. Hector tombé de la tour Eiffel aux yeux de dix mille personnes, cela ne suffit pas ; le médecin légiste devait le déclarer aussi.

Le docteur présent à l'enlèvement du corps ne pouvait conclure, on le pense bien, d'une façon ou de l'autre, crime ou accident.

Il dit cependant qu'un vertige avait pu prendre le jeune homme et qu'alors, attiré par le vide, il avait pu se précipiter.

Le fait n'est pas nouveau et tout le monde connaît la puissance du vertige.

Le commissaire parut goûter ce raisonnement qui, en somme, était une explication naturelle de

l'événement et pouvaient suffire, à défaut d'autres preuves, pour faire clore son enquête.

Il recommanda à Desprès de venir à son bureau le lendemain avec sa fille et la cœur de la victime, ce que celui-ci promit de faire.

Le pauvre M. Desprès reprit alors tristement le chemin de son domicile situé rue de Manbeuge, 69, dans le fond de la cour.

Il y trouva Juliette en larmes et Céline qui, plus forte, luttait contre la douleur et cherchait à consoler son amie.

Peines perdues, il y a des douleurs que l'on n'adoucit pas. Il faut pour cela le temps qui anéantit l'oubli.

Près des jeunes filles se tenait Henri Laborde, respectueux et ému. Le jeune homme regretta franchement de devoir à un aussi terrible événement le secret de la demeure de celle qu'il aimait de plus en plus.

Sa position était assez fautive chez M. Desprès, mais elle était excusable par le service qu'il venait de rendre à ces demoiselles.

Il pouvait être cinq heures du soir, lorsque M. Desprès rentra chez lui. Il mit Henri et les jeunes filles au courant de ce qu'il avait fait et raconta les dépositions qui s'étaient produites.

Lorsqu'Henri entendit parler de l'homme à la blouse bleue, il tressaillit.

— Cet homme, je l'ai vu, dit-il.

— Vous ?

— Oui, c'est après lui que le chien, votre chien, mademoiselle Céline, aboyait si fort lorsque j'ai appelé votre attention sur lui et que Fusil vous a reconnue ; cet homme était arrêté près de nous et peut-être nous écoutait-il.

cien maire du vingtième arrondissement; Ch. Bloch, etc.

Les délégations de la société de gymnastique et de la fanfare des Alsaciens-Lorrains d'Elbeuf et de la société républicaine du Lot assistaient à cette cérémonie.

Le service d'honneur était fait par les sapeurs-pompier de Sèvres.

M. Vert, maire du vingtième arrondissement, a pris la parole au nom de l'ancien comité de Gambetta. Il a loué l'ardent patriotisme du mort dont les gambettistes honorent aujourd'hui la mémoire et a déclaré que quantité de lettres d'adhésion à l'Association des gambettistes arrivaient chaque jour de province; il a exprimé l'espoir que les membres de l'Association transmettraient aux nouvelles générations les nobles enseignements laissés par le grand patriote.

M. Cazot, sénateur, a prononcé ensuite un discours dont voici la substance :

« Il y a onze ans, a-t-il dit, que s'exhalait dans cette maison le dernier soupir de Léon Gambetta. »

« Les années se succèdent, mais elles n'amortissent en rien les regrets éprouvés par chacun de nous. »

« Le vide laissé est toujours immense : la plaie n'est pas cicatrisée, elle saigne toujours non seulement au cœur de ses amis, mais aussi au cœur de la France. »

« L'ère des difficultés qu'il annonçait avec tant de clairvoyance est ouverte depuis longtemps et le pays ressent tous les jours de plus en plus la perte cruelle qu'il fit. Il cherche le pilote expérimenté qui le guidait à travers les écueils, la politique ferme et prudent, l'orateur incomparable qui savait si bien formuler les aspirations et les vœux de la conscience nationale. »

D'autres discours ont été prononcés par MM. Siebeker, secrétaire général de l'Association des gambettistes, et Jouvin de Rouen, au nom des délégués de province, qui a dit :

« La partie de Gambetta est toujours restée cruelle au cœur des républicains, et il semble que le temps, loin d'en cicatriser la blessure, l'avive et la rend de jour en jour plus justement douloureuse. Aussi, en des temps où faiblissent parfois les forces humaines, où semble s'évanouir la confiance en l'avenir, nous avons voulu, en venant ici, nous retremper au souvenir de l'amour de Gambetta pour sa patrie. »

« Tout cela a disparu. Mais Gambetta n'est pas mort tout entier, il vit dans notre esprit et dans nos cœurs. Nous sommes les héritiers de sa pensée. Quand nous venons ici, c'est non seulement pour glorifier sa mémoire, mais encore pour demander des inspirations à son génie et aux exemples qu'il nous a légués. »

« Pour réaliser cet idéal dont parlait il y a quelques jours à peine le premier magistrat de la République, pour faire descendre plus de lumière, plus de fraternité sociale dans les couches profondes de la nation, on nous demande notre programme. »

« Eh bien ! le voici. Et s'il faut le résumer encore, je le trouve dans cette inscription gravée sur le monument des Alsaciens-Lorrains : « *Pro patria* » pour la patrie et tout pour la patrie ! »

La cérémonie s'est terminée par une pièce de vers dite par M. Carjat.

Le sérum

Les docteurs Gélis et Darquié, qui ont traité et guéri du croup Mlle de Meynard, ont voulu avoir la confirmation bactériologique de leur diagnostic. Une fausse membrane a été envoyée à l'Institut Pasteur et la réponse a été celle-ci : diphtérie associée. C'était donc une forme grave que le sérum du docteur Roux a rapidement amenée à la guérison.

Le jeune Louis Dajeau, âgé de 10 ans, indigent de la commune de Cajarc, atteint de croup diphtérique dès le 1^{er} janvier 1895, est en bonne voie de guérison, après avoir subi, en période asphyxique, l'injection, faite par le Dr Romec, de cinq tubes de sérum.

Tableau de la Légion d'honneur

Le Ministre de la guerre a décidé de faire paraître au *Journal officiel*, les tableaux de classement des officiers classés pour la Légion d'honneur et des militaires de tous les grades classés pour la médaille militaire.

Sur ce tableau nous relevons :
1^o Pour chevalier de la Légion d'honneur : MM. Saint-Eloy et Johanneau, capitaines au 7^e de ligne.
2^o Pour la médaille militaire : MM. Moulin et Bercegol, adjudants au 7^e de ligne.

Mérite agricole

M. Dufour, directeur de la Ferme école du Montat, est promu officier du Mérite agricole. Sont nommés chevaliers : MM. Combarieu, propriétaire à Anglars-Juil-lac ; Deltil, vétérinaire à Puy-l'Evêque ; Romec, propriétaire à Cajarc.

Ponts et Chaussées

M. Joseph Caillassou, commis des ponts et chaussées de 3^e classe, attaché dans le départe-

ment de la Dordogne au service d'études et travaux de chemin de fer, est attaché dans le département du Lot au même service (emploi autorisé).

Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 8 janvier 1895, ont été nommés stagiaires :

Mlle Valade, à Thémines ; Mlle Devès, à Mézels (Vayrac).

Contributions indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'administration des Contributions indirectes, aura lieu au chef-lieu de chaque département, le 15 mars 1895.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des Contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 15 février 1895. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Vérification des poids et mesures

La vérification périodique des poids et mesures et instruments de pesage pour l'exercice 1895, a commencé avant-hier au bureau de M. Gautié, rue Fénelon à Cahors, pour les intéressés de la commune.

Nous ne saurions trop recommander aux commerçants et industriels de se rendre aux convocations qui leur seront adressées à cet effet par l'intermédiaire des Maires de leur commune.

Les Assises du Lot

Les Assises de la première session de l'année 1895, auront lieu sous la présidence de M. Gombault, conseiller à la Cour d'appel d'Agen. La date d'ouverture sera ultérieurement fixée.

Acte de probité

Le jeune Bris, âgé de 9 ans, demeurant rue de la Banque, ayant trouvé une certaine somme d'argent sur la voie publique, en a fait le dépôt au bureau de police, où elle est tenue à la disposition de la personne qui l'a perdue.

La Médaille coloniale

Les départements de la Guerre et de la Marine viennent de se mettre d'accord, enfin, pour arriver à la délivrance, déjà si retardée, des brevets et insignes de la Médaille coloniale.

Il a été décidé, notamment, que si un pétitionnaire a servi successivement au titre des armées de terre et de mer, la délivrance de la médaille aura lieu par les soins du Ministère dont il dépend actuellement, s'il est en activité de service.

Quant aux ayants droit qui sont libérés, ils recevront leurs titres et insignes par l'intermédiaire des préfets et des municipalités.

Pétition

Le Syndicat des Ouvriers Typographes de Cahors nous communique la pétition suivante qu'il vient d'adresser aux représentants du département du Lot :

« Le Syndicat des Ouvriers Typographes et similaires de Cahors, réunis en séance ordinaire le 7 janvier 1895; considérant qu'un grand nombre d'ouvriers sont sans ouvrage, alors que certains chefs d'administration font imprimer tout ou partie de leurs modèles hors du département. »

« Considérant que, faire faire le travail hors du département, est non seulement porter atteinte aux ouvriers qui, comme contribuables paient de leurs deniers ces mêmes imprimés, mais encore que c'est ruiner l'industrie locale au profit d'un étranger. »

« Considérant aussi, que les imprimeurs du département peuvent faire ces diverses fournitures aux mêmes conditions que les imprimeurs du dehors. »

« Considérant surtout, que le premier souci d'un Gouvernement démocratique, est d'assurer le pain à tous les citoyens. »

« Par ces motifs, émettent le vœu suivant :

« Que les représentants du Lot prennent l'initiative d'un projet de loi, qui serait présenté dans le plus bref délai possible, afin qu'à l'avenir tous les chefs d'administration et les fonctionnaires de tout ordre, soient tenus de faire imprimer tous leurs modèles dans leurs départements respectifs. »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

Concours d'animaux gras

Voici la nomenclature des primes à distribuer par la Société agricole et industrielle du Lot, au nom du gouvernement de la République (allocation de l'Etat, 375 francs), à Cahors le 1^{er} février, 1895, jour de foire, sur la place Thiers :

Bêtes à corne : bœufs et vaches. — 1^o Une prime de 150 francs (ville de Cahors); 2^o une prime de 130 francs (société agricole); 3^o une prime de 120 francs (société agricole); 4^o une prime de 110 francs (société agricole); 5^o une prime de 100 francs (société agricole); 6^o une prime de 90 francs (société agricole); 7^o une prime de 85

francs (société agricole); 8^o une prime de 80 francs (société agricole).

Bêtes à laines : Moutons et brebis (lots de trois têtes). — 1^o Une prime de 50 fr.; 2^o une prime de 45 fr.; 3^o une prime de 40 fr.; 4^o une prime de 35 fr.; 5^o une prime de 30 fr.; 6^o une prime de 25 fr.; 7^o une prime de 20 fr.; 8^o une prime de 15 francs.

Toutes ces primes sont offertes par la société agricole.

En tout 1,125 francs de primes. Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à une heure précise.

Les bêtes à laine devront être par lots de trois têtes, elles devront être fraîchement tondues.

Les propriétaires-engraisseurs pourront seuls prendre part au concours.

Conseil de guerre

Dans sa séance du 8 janvier, le conseil de guerre permanent de la 17^e région a statué sur l'affaire suivante :

Jean Louradou, né à Payrac (Lot), le 9 janvier 1872, entré au service le 14 novembre 1893, comme jeune soldat de la classe 1892, de la subdivision de Cahors, et versé au 11^e d'infanterie de ligne à Montauban, obtint, le 6 septembre dernier, une permission de vingt jours pour se rendre auprès de ses parents.

Il ne rentra pas à l'expiration de cette permission et fut déclaré déserteur le 11 octobre. Après avoir passé quelque temps à Blidah (Algérie), Louradou se rendit dans diverses localités du Lot, et ne rentra au régiment que le 9 décembre, après soixante-quatorze jours d'absence.

Il est condamné, pour désertion, à deux ans de prison.

Défenseur, M^o Pé de Arros,

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui à 8 heures 1/2 du soir au siège de la société rue J. F. Caviole.

Ordre du jour : Lecture du procès verbal ; Nomination de délégués au congrès de l'union ; Révision du code des courses ; Pouvoirs aux délégués. Questions diverses.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 7 janvier

A l'ouverture de l'audience, le tribunal de Cahors a reçu le serment de M. Daniel Valette, avocat, nommé juge de paix du canton de Montcuq, en remplacement de M. Taillade.

Le tribunal, jugeant correctionnellement, a prononcé les condamnations suivantes :

Deux mois de prison au nommé Jean Mas, de Bos, dit Panama, natif de Figeac, âgé de 21 ans pour vol d'un porte-monnaie au guichet de la poste de Cahors, au préjudice d'un jeune abbé du séminaire.

Panama avait déjà été condamné deux fois : une fois pour mendicité et une fois pour vol à Moissac.

Les fraudes électorales de Toulouse

M. Cassagneau, ancien secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, actuellement préfet de l'Indre, a été entendu mardi par M. le conseiller Bousquet, au sujet de l'enlèvement nocturne des feuilles de pointage de la préfecture après les élections municipales de 1892, enlèvement raconté à la cour d'assises par Mascaras.

M. Cassagneau a opposé aux déclarations de cet accusé les dénégations les plus formelles et les plus catégoriques, Mascaras, lui, a persisté dans ses affirmations. Du côté de l'enquête relative aux fraudes de 1889, le juge instructeur a définitivement inculpé mardi, à la suite de la déposition de M. Corne, ancien conseiller municipal, actuellement secrétaire du bureau de bienfaisance, MM. Coulon, ancien conseiller municipal, Adouy, ancien adjoint au maire, Couderc, ancien secrétaire général de la mairie, Souless, ancien président du cercle socialiste, enfin Calvinhac, député de la deuxième circonscription de Toulouse, contre lequel un mandat de comparution a été lancé ici et à Paris, à la date du 5 janvier, mais on ignore s'il a pu être touché par ce mandat.

On assure qu'à la suite de l'enquête sur l'affaire des fraudes électorales de Toulouse, un mandat d'arrêt a été également lancé contre M. Calvinhac, député de la deuxième circonscription de Toulouse.

Dégagnac

Dimanche prochain, 13 courant, à une heure de l'après-midi, M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique et gratuite à la mairie de Dégagnac.

Sujet : « Engrais complémentaire ; choix de semences. »

Figeac

Le train 1033, d'Arvant à Capdenac, qui passe à Figeac à 10 heures 44 du matin, a éprouvé

un retard de 1 heure 32 par suite d'une avalanche de neige qui s'est produite à la sortie du tunnel du Lioran.

Variétés

La Fête des Rois

C'était Dimanche, la fête des Rois.

L'origine de la fête des Rois se perd dans la nuit des temps, et les gens bien frottés de science prétendent qu'elle vient des Romains; de plus malins en ont trouvé des traces chez les Chinois quatre mille ans avant notre ère. Vous comprenez du reste, que nous préférons le croire qu'à aller voir.

Que nous importe le point de départ de cette douce coutume réunissant autour d'une même table les membres d'une même famille, remettant au plus jeune de la maisonnée le soin de tirer la part du gâteau où se cache la fève qui va conférer la royauté provisoire; cette royauté suscitera les éclats de rire, excitera la gaieté et n'obligera ses sujets qu'à une seule chose : à boire les vins généreux à la santé des parents assemblés autour de la nappe blanche, réunis par une douce affection qui se resserrera en quelque sorte par ces bons repas où l'on aime à s'attarder, causant des peines du passé, des tribulations du présent et des joies du lendemain.

Le caractère et le cérémonial de la fête des Rois changent avec les régions et les mœurs. Maints chercheurs de traditions populaires ont écrit sur elle des pages qui ne manquent ni de saveur, ni de pittoresque.

Dans beaucoup de nos campagnes, le partage du traditionnel gâteau se fait avec une solennité où percent les réminiscences religieuses. C'est le plus âgé des convives qui découpe les parts et elles ne sont distribuées à chacun qu'après l'accomplissement de certains rites.

Dans les montagnes du Jura, au moment où le gâteau des Rois paraît sur la table familiale, on allume des petits fagots, réservés pour la circonstance. Pendant qu'ils se consomment, chacun formule à haute voix ses souhaits pour l'année.

Dans le centre, ce sont des grains, disposés en croix, qu'on fait chauffer sur une pelle tenue par un des convives, le plus jeune d'ordinaire. Si, en grillant, les grains sautent vers le porteur de la pelle, c'est bon signe.

Dans le Nord, la fève est remplacée par de petits billets, agrémentés de quatrains naïfs, assignant, au hasard, aux convives, leur rôle dans la fête. Il y a le billet du roi, le billet du fou, le billet du médecin, etc.

ETUDE

de M^o Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire n^o 52 près le Palais de Justice.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

D'UN

JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors, le neuf janvier courant,

Il résulte que : la dame Marie Dujols, sans profession, épouse du sieur Bach Firmin, dit Tamy, cultivateur, domiciliée avec lui à Marsa, commune de Beauregard, ayant M^o Billières pour avoué constitué,

A été déclarée séparée de biens, d'avec ledit Firmin Bach, son mari.

Pour extrait certifié sincère :

Cahors, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,
Jules BILLIÈRES.

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaisantes **Pilules Gicquel**. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes **Pilules Gicquel**.

Signé : Dinard, curé de Tanis.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

le Sirop pectoral de Nafé de DELANGRENIER sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le Sirop de Nafé aussi bien que la Pâte calment la toux, facilitent l'expectoration et fortifient la Poitrine. Dépôts dans toutes les pharmacies. — PRIX : 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 123 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE CRÉÉE EN 1856 PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte. Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes. PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. ROSS, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaires. Cette prime vaut 8^e un livre. ABONNEMENTS : EN AN, 6 FR. UNION POSTALE, 3 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.) BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone). On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

CAPSULES DE Quinine de Pelletier ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina. Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme. DÉPOT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 16, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^{ie} à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue. Dépôt : Toutes Pharmacies.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU. Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc. MEME DES Plaies et Ulcères variqueux très incurables. Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Phém, Aide-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse. S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

VIGNES AMÉRICAINES

Par millions à la vente

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 ^{er} choix	VIGNES AMÉRICAINES	
	Boutures	Racines
	mille	mille
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	Black Défiance	100
Sur Ruprestis Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 300 fr. le mille.	Canada	100
Sur Ruprestis Phénomène du Lot (1) Berlandieris du Texas, à 300 fr. le mille.	Clinton ou Pouxin	10 40
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu, 30 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Cunningham	15 60
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table. Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Nébelscol, blanc et noir (raisin de 0-80 de long), Kabyle, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Cynthiana	20 100
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Ruprestis et Hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Croton	100 200
Il importe dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Ruprestis mâles comme elle: Ruprestis St-Georges, Refis, Richter, Gaillard, Lascastelles, Sijas, Monticola, etc., etc.	Duchesse	100 500
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Ruprestis Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Herbemont d'Aurèle	100 150
	Herbemont Touzan	100 450
	Jacquoz à gros grains	10 40
	Jacquoz d'Aurèle	100 150
	Jacquoz d'Aurèle Cazalis	300 500
	Othello	10 30
	Noah	20 100
	St-Sauveur (extra-fertile)	50 150
	Sénectary	50 100
	Sénasquas	40 80
	Triumph	50 100
	Berlandier Pichon	300 500
	Berlandier du Texas, le p. Cinéras	1 2
	Cordifolia	200 400
	Cordifolia	50 100
	Riparia Ruprestis	50 400
	Riparia tomentosa	40 30
	Riparia glorie	20 50
	Ruprestis large feuille	15 50
	Ruprestis du Lot	40 100
	Solonis	10 40
	Vialla	10 40
	York-Madeira	15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racines, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON. 1 fr. le kilo. Pince Allés, 4 fr. Boutchons fendus, 4 fr. le mille. Surgéons de la Grande cascade rigoureuse du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors), La petite Carte de poche DU LOT